Accident de voiture. — Vendredi, vers 8 heures du soir, M. Hergel Albert, boulanger, rue du Pile, 1, passait avec sa voiture, rue Gambetta, lorsque son cheval tomba dans une excavation non éclairée.

L'animal s'est légèrement blessé et se brancard de la voiture a été brisé.

Mendicité. — L'agent de police Dutille, a mis, vendredi soir, en état d'arrestation, le nommé Cavelier Clotaire, 60 ans, demeurant rue du Chemin de Fer, inculpé de mendicité.

BULLETIN COMMERCIAL

Roubaix, 31 octobre 1903.

La situation générale de notre place paraît enfin vouloir s'améliorer ; les grèves se sont terminées, le commerce a repris quelque activité ; les beaux arrêts sont venus, surtout en robe et en confections de dames. D'un autre côté, on peut prévoir que si le froid de novembre est un peu froid, on recevra de nombreuses demandes de stocks ou de réassortiment hiver, aussi bien en draperie qu'en tricotage, car la clientèle a très peu de marchandises à l'avance.

Nos fabricants de draperies s'occupent activement de la composition de leur collection hiver 1904-1905 ; nous en parlerons longuement dans un prochain bulletin, mais dès maintenant nous pouvons dire qu'on fera beaucoup d'unis, cheviottes, tuiletts, serges, corckscrew, etc.

Le coton, ainsi que nous n'avons cessé de le prédire, demeure cher ; les arrivages se font difficilement, et malgré les assurances ministérielles, on commence à craindre que certains contingents à entrer que la récolte n'a pas été bonne, et on nous réserve peut-être encore des surprises.

TEXTILE.

WATTRELOS

Réunion du Conseil municipal.— Par le bon vouloir du maire, qui désire la disparition de l'électricité, dont il n'a pas voulu permettre à M. Pollet de se documenter, le Conseil municipal se réunira le mercredi 4 novembre, à huit heures du soir, en session ordinaire de novembre pour délibérer sur l'éclairage public que, grâce aux manœuvres de M. Lepiat les conseillers *ne connaîtront pas à fond.*

La seconde question sera l'affaire Vanhoutte.

Nos lecteurs remarqueront que cette réunion n'est faite que dans le but d'escamoter adroitement la question de l'éclairage, mais nous avons la conviction que les conseillers ne voudront se prononcer qu'en sérieuse connaissance de cause.

Ils demanderont aux mêmes l'expertise que sollicite de faire faire M. H. Pollet dans l'intérêt des finances communales.

La question de l'éclairage portée devant M. le Préfet. — L'évidente mauvaise volonté de M. Leplat *dans la question de l'éclairage électrique*, sa partialité bien connue en faveur du gaz ; l'injustice criarde qui en résulte, fait refuser à M. Pollet de faire faire à ses frais une expertise impartiale de l'installation. ont décidé M. Pollet, conseiller municipal, lui qui ne veut pas tromper les électeurs de Wattrelos, à en appeler à la bienveillante sollicitude de M. Vincent, préfet du Nord.

Du 15 courant, M. Pollet a envoyé la lettre suivante à la Préfecture :

A Monsieur le Préfet du Nord,

Monsieur le Préfet,

J'ai l'honneur de solliciter votre intervention dans l'importante question de l'éclairage public qui divise actuellement le Conseil municipal de Wattrelos. Le Conseil a conclu dans sa dernière séance à la nécessité d'un nouveau rapport. Cette décision prouve bien que les conseillers municipaux, insuffisamment documentés, n'osent prendre de responsabilité dans cette affaire.

Ayant été le promoteur de l'installation de l'éclairage électrique à Wattrelos, j'ai plusieurs reprises offert à Monsieur le Maire, de faire faire à mes frais, c'est-à-dire sans que la commune intervienne aucunement dans la dépense, une contre-expertise, les chiffres contenus dans le rapport à l'appui d'un rapport désigné par la Ville ayant paru suspects à plusieurs conseillers municipaux qui l'ont déclaré en séance.

Je joins à la présente lettre un rapport vous exposant brièvement la question.

J'ose espérer, Monsieur le Préfet, dans l'intérêt des finances de la Ville, que votre vendrez bien *user de votre haute influence pour décider M. le Maire à faire droit à ma demande.*

Veuillez agréer, Monsieur le Préfet, l'assurance de mon plus profond respect.

H. POLLET,
conseiller municipal.

Wattrelos le 31 octobre 1903.

Rapport joint à une demande de contre expertise de l'installation de l'éclairage public de Wattrelos.

L'éclairage électrique de Wattrelos a été installé en 1898, et, après bien des difficultés avec la Compagnie adjudicataire, n'a pu être reçu définitivement que vers la fin du mois de mars 1901. Cette installation électrique a été décidée par le Conseil municipal parce que la Cie du gaz Delebée refusait de canaliser toutes les voies publiques de Wattrelos, *et que le Conseil était assailli* de demandes d'éclairage par les quartiers qui en étaient dépourvus.

Aujourd'hui l'administration municipale voudrait en revenir au gaz et céder à la Compagnie Deschie toute l'installation électrique, coûté à la ville 200000 francs, pour la somme dérisoire de 50000 francs.

Depuis juillet 1901, c'est-à-dire depuis l'a rivée à la Mairie de M. Leplat, l'éclairage électrique, qui avait bien fonctionné jusque-là, a part les petites difficultés inhérentes à toutes les nouvelles installations de ce genre, et qu'on cherche aujourd'hui à grossir à plaisir, a été négligé au point qu'à l'heure actuelle le réseau est en mauvais état.

L'administration municipale ne prétendait pas s'en occuper, et ce qui le prouve bien, c'est la *conversation suivante, entre M. Leconte, conseiller municipal, le même et moi* ; ceci, rapporté par l'*Avenir de Roubaix-Tourcoing* du 25 octobre 1903.

M. Leconte. — Vendredi dernier, je vous ai dit à vous même en particulier, que *cétait votre faute si l'éclairage électrique ne fonctionnait pas*, et j'ai ajouté que si vous ne vouliez pas vous en occuper, vous n'avisez qu'à vous en aller.

M. le Maire. — Mais c'est l'affaire de M. Perrin, l'électricité.

M. Leconte. — J'ai fait la même observation à M. Perrin, et il m'a dit *qu'il n'était pas payé pour ça !*

M. le Maire ayant demandé un ingénieur-expert, celui-ci a remis un rapport et est venu faire une conférence sur l'éclairage devant le Conseil municipal réuni *officiellement.*

A la suite de cette réunion, le Maire a convoqué le Conseil pour le 21 octobre et m'a envoyé un même temps la lettre suivante :

« Wattrelos, le 17 octobre 1903.

« Monsieur,

« J'ai convoqué aujourd'hui le Conseil municipal pour mercredi prochain 21 courant, comme vous le voyez par votre propre convocation, jointe à la présente lettre.

« Dans le cas où vous seriez empêché d'assister ce jour-là à la réunion, vous m'obligerez en me le faisant savoir afin que je puisse convoquer pour un des jours suivants.

« Agréez, Monsieur, l'expression de mes sentiments les plus distingués.

« Signé : POLLET.

« D'V. LEPLAT. »

Monsieur Henri Pollet, conseiller municipal.

A cette lettre j'ai répondu :

« Wattrelos, le 20 octobre 1903.

« Monsieur le Maire,

« J'ai l'honneur de vous accuser réception de votre lettre jointe à ma convocation à la séance du Conseil municipal du 21 courant.

« Je ne prévois jusqu'ici nul empêchement à assister à cette réunion dont l'ordre du jour est : Eclairage public.

« Mais je ne permets de vous faire observer que vous avez mis plusieurs mois pour faire le procès du système d'éclairage installé pendant mon administration, et vous comptez bien le condamner sans appel.

« Ne voulant pas, comme vous le déclarez, me défendre aux explications, j'ose espérer que vous ne me refuserez pas un délai de quelques semaines pour préparer la réfutation de vos arguments, voyez sérieuse, comme vous, que les membres du conseil municipal pourront seulement alors se prononcer en connaissance de cause sur cette question brûlante.

« Mon intention est, de suite, de demander, à mes frais, une contre-expertise d'un ingénieur de mon choix.

« Agréez Monsieur le Maire, etc., etc.

« H. POLLET. »

M. le Maire n'ayant pas daigné répondre à ma demande, je lui ai adressé la lettre ci-après :

« Wattrelos, le 21 octobre 1903.

« Monsieur le Maire,

« Ne voulant pas de nouveau encourir le reproche de vous avoir averti une heure avant la séance du Conseil municipal, je tiens à vous faire savoir que je n'assisterai pas à la séance de ce soir, car j'estime que vous accédez à ma demande puisque vous n'avez pas répondu à ma lettre du 20 courant.

« Je considère donc la séance comme remise à une date ultérieure, et ce pour le plus grand bien des finances municipales.

« Agréez, Monsieur le Maire, etc. etc.

« H. POLLET. »

A la séance qui suivit, M. le Maire déclara que mes lettres n'étaient pas précises, il ne les connaît pas, et demanda au Conseil de passer outre et de discuter la question. C'est à la fin de cette séance que le Conseil décida de demander un referendum.

Je termine en donnant copie de la correspondance échangée entre M. le Maire et moi depuis cette époque.

« Wattrelos, le 22 octobre 1903.

« Monsieur le Maire,

« Dans la séance du Conseil municipal d'hier soir, vous avez bien voulu déclarer que la lettre dans laquelle je vous demandais l'autorisation de faire venir un ingénieur à mes frais pour vérifier l'installation électrique manquait de précision.

« Je vais donc préciser :

« Dans l'intérêt des finances municipales, M. le Maire, je vous prie de m'autoriser à faire vérifier, à mes frais, l'installation électrique de Wattrelos par un ingénieur compétent, muni des ses diplômes, lequel me fournira un rapport sur la situation et sur les voies et moyens à employer pour faire marcher un éclairage qui s'obstine à ne pas fonctionner pour plaire au gaz.

« Ce rapport vous sera communiqué, et alors, si vous le jugez utile, vous convoquerez vos collègues du Conseil, en séance publique, et l'ingénieur en question pourra donc documenter à son tour ainsi qu'il a pu le faire M. Neu.

« Pour cela, je fais appel à votre impartialité pour mettre à ma disposition l'installation électrique, son personnel, ainsi que toutes les pièces relatives à cette affaire et m'accorder un délai suffisant, que j'évalue à un maximum de trois semaines pour permettre à l'ingénieur de passer plusieurs jours à Wattrelos et faire ensuite un rapport aussi étudié que complet.

« Dans l'espoir que ma demande sera favorablement accueillie, je vous prie d'agréer, M. le Maire, etc., etc.

« H. POLLET.

Réponse ;

« Wattrelos, le 24 octobre 1903.

« Monsieur le Conseiller,

« J'ai donné connaissance au Conseil municipal des deux lettres des 20 et 21 octobre que vous m'avez envoyées.

« L'assemblée, par 13 voix —et 6 abstentions non motivées, a décidé de passer à l'ordre du jour.

« Je ne puis donc aujourd'hui prendre de détermination nouvelle. Une séance du Conseil aura lieu dans une dizaine de jours vraisemblablement, et vous pourrez alors, si vous y insistez, soumettre verbalement votre demande d'une nouvelle contre-expertise.

« Veuillez agréer, Monsieur le Conseiller, etc. »

Le Maire,
D' V. LEPLAT.

J'écrivis de nouveau au maire :

« Wattrelos, 30 octobre 1903.

« Monsieur le Maire,

« J'ai l'honneur, pour la dernière fois, de solliciter l'autorisation de visiter l'usine électrique avec un ingénieur de mon choix.

« Je vous prie de bien vouloir aussi mettre à mon disposition, le personnel ainsi que tous les dossiers relatifs à l'installation électrique.

« Je m'engage à rembourser à la ville les dépenses de voyage, bulle, etc., nécessaires aux voyages que l'ingénieur pourrait demander de faire.

« Je me permettrai de vous rappeler qu'à vous seul appartient le droit de donner pareilles autorisations et que le Conseil municipal n'a pas à se prononcer dans de semblables questions.

« Comme je désire me mettre à l'œuvre immédiatement, j'espère que vous voudrez bien me faire parvenir votre réponse aujourd'hui même.

« Recevez, M. le Maire, etc.

« H. POLLET ».

Réponse du Maire :

« Wattrelos, le 30 octobre 1903.

« Monsieur le Conseiller,

« Je viens de recevoir de M. le Préfet du Nord une réponse à la demande de referendum formée par le Conseil municipal.

« L'obscurité dans laquelle la ville est en ce moment plongée nécessite une réunion de cette assemblée le plus tôt possible.

« Je vais convoquer pour mercredi prochain, 4 novembre. Dans le cas où vous pourriez prévoir un empêchement pour ce jour-là, veuillez, si vous plaît, m'en aviser pour demain matin samedi, avant 9 heures.

« Agréez, Monsieur le Conseiller, etc.

Le Maire,
« D' V. LEPLAT. »

Enfin, voici ma dernière lettre :

« Wattrelos. 30 octobre 1903.

« Monsieur le Maire,

« J'ai reçu en rentrant ce soir votre lettre remise chez moi à 7 heures.

« Je constate que vous ne répondez pas à ma mise en demeure de ce matin, laquelle est cependant bien précise, et que vous esquivez une fois de plus une contre-expertise si pressante. Je me demande à quel résultat pratique aboutirait la réunion à laquelle vous vous proposez de convoquer le Conseil municipal, pour le mercredi 4 novembre prochain, et sur l'opportunité de laquelle vous semblez vouloir me consulter.

« Ma présence à une réunion quelconque ayant d'avoir pu faire faire l'expertise que je sollicite me serait d'aucune utilité, puisque je ne serais pas documenté, grâce à votre refus systématique de m'autoriser à amener à Wattrelos un ingénieur compétent. Il est donc certain, et je regrette que notre système d'éclairage électrique ait possible, pratique, et plus économique que l'éclairage au gaz.

« Dans ces conditions, M. le Maire, vous voudrez bien admettre que, sans parti-pris, aucune réunion du Conseil municipal ne peut avoir lieu avant que vous m'ayiez mis à même de faire l'expertise sollicitée, laquelle ne coûtera pas un sou à la commune de Wattrelos.

« Je vous laisse, M. le Maire, l'entière responsabilité de vos actes et les lourdes conséquences de Wattrelos jugée de votre conduite.

« Agréez, Monsieur le Maire, etc.

« H. POLLET ».

La presse ayant donné sur cette affaire tous les développements qu'elle comporte, je juge inutile de m'étendre davantage, persuadé que mon rapport contient tous les éléments nécessaires pour trancher la question.

Au moment de terminer je reçois une convocation m'invitant à faire partie de séance du conseil municipal aura lieu *quand même* le 4 novembre.

Wattrelos, le 31 octobre 1903.

H. POLLET,
Conseiller municipal.

CROIX

Procès-verbal pour infraction au règlement de voirie a été dressé à la charge de Théophile Vanhavel, 60 ans, terrassier, demeurant à Mouvaux.

WASQUEHAL

Enfant en neige. — Le cadavre d'un inconnu dont voici le signalement, a été retiré, vendredi vers 4 heures du matin, du vivier canal, derrière l'usine Hannart : âge de 20 ans environ, taille 1 mètre 70, corpulence assez forte, cheveux, sourcils et moustache grisonnants. Il porte un paletot et un pantalon en drap bleu, semblable à l'uniforme des pensionnaires d'un hospice, un gilet en drap noir, bottines noires avec lacets dont l'une porte les marques d'avantes L, en dessous V. M. et C. en dessous 6, caleçon coton, chemises noires, bretelles noires avec extrémités en laiche, *deux bluques à tabac, un portemonnaie contenant 0 fr. 60, deux médailles et cette lettre.*

Il est probable que, dans la nuit de vendredi à samedi un vol a été commis chez les époux Mullier qui tiennent une épicerie-buvette-tabac, rue de Tourcoing.

Les voleurs ont fracturé la vitrine et ont enlevé des marchandises pour environ 200 fr. Tout dénonciation à M. le Maire.

Le fruit fait par les maraîchers réveillé M. Mullier qui descendit. A sa vue, les voleurs prirent la fuite sans demander leur reste.

La gendarmerie de Roubaix a ouvert une enquête.

TOURCOING

A la Société de Géographie. — Le Comité de la section de Tourcoing nous prie d'annoncer que l'ouverture de la série de conférences de la saison 1903-1904 aura lieu le dimanche 8 novembre. Comme les années précédentes, les séances se feront dans la salle d'audition de l'Ecole de musique, mise gracieusement par l'Administration municipale à la disposition du comité. Heure de ces réunions à 4h., sur le désir exprimé, au peu retardée et fixée à 5 heures 1/2 très précises.

C'est M. A. Merchier, chevalier de la Légion d'honneur, secrétaire général de la Société de Géographie, le conférencier si justement apprécié du public tourquennois qui fera la première conférence sur le Congo.

Des conférences seront lieu également les 15 novembre, 29 novembre, 13 décembre et 27 décembre. Les dates des réunions du premier trimestre 1904 seront indiquées ultérieurement.

Le Comité nous demande aussi de rappeler que les personnes désireuses de faire partie de la Société de Géographie, pour jouir de ses nombreux avantages : conférences, conférences, bulletin mensuel, etc., peuvent s'adresser, pour leur inscription, au secrétaire de la section, J. Petit-Ledoux, rue Pierre-Corneille, 2.

La Toussaint. — Le temps s'étant montré assez favorable ces derniers jours et même très beau dans la journée d'hier samedi, l'activité a été très grande dans les cimetières, qui ont été mis en parfait état en vue de la journée d'aujourd'hui 1er novembre, consacré au culte des morts.

Une visite des diverses nécropoles a été faite par M. Maurice Cordier, adjoint au maire, accompagné de M. Bahar, directeur du service de la voirie. Il a pu se rendre compte que les travaux de nettoiement des allées ont marché de manière très active.

La toilette des tombes a été faite d'une façon à peu près générale par nos concitoyens, qui comptent des êtres chers dormant leur dernier sommeil dans l'un quelconque des cimetières communaux.

Les abords des cimetières présentent le même coup d'œil que les années précédentes, les marchands de fleurs, de couronnes y sont nombreux.

☆☆

Nous rappelons que les sociétés d'ancienne mémoire, telles que les sociétés des fédérations diverses et quelques sociétés accomplirent ce matin leur pèlerinage annuel au monuments des soldats morts pour la patrie.

La formation du cortège aura lieu à dix heures, square de l'Hôtel-de Ville.

Le discours d'usage sera prononcé cette année par M. Baisez, président de la Société des vétérans des armées de terre et de mer.

Les syndicats se rendront au cimetière déposer une couronne sur le monument des victimes du travail.

La formation du cortège se fera place du Calvaire, à dix heures.

Solidarité républicaine des cantons de Tourcoing, 1e section (Brun-Bain). — Les adhérents à la 1e section de la *Solidarité républicaine* (Brun-bain) sont priés d'assister à la réunion qui se tiendra le lundi 2 novembre, à sept heures et demie du soir, chez M. Henri Vaflet, au *Petit-Fermier*, rue du Brun-Pain, 28, à Tourcoing.

Ordre du jour : Cotisations mensuelles.—Questions diverses.

La Maison Gutkind Frères a pris la décision de vendre au détail, à des prix vraiment incroyables, des pardessus, ligne de fabrication. Dans ce but, elle a installé son magasin de détail : 35, rue des Ursulines, à Tourcoing.

Ligue Française pour la Défense des Droits de l'Homme et du Citoyen (Section de Tourcoing). — Les membres de la Ligue sont instamment priés d'assister à la réunion qui aura lieu Lundi 2 novembre, à sept heures et demie très précises du soir, au siège de la Section, « Café Edouard Voogt », rue de la Paix.

Ordre du jour : 1° Cotisations ;

2° Conférence par un Membre de la Ligue. Sujet : Un voyage d'agrément aux Etats-Unis d'Amérique.

Acte de probité. — Un petit garçon de 12 ans, Louis Dhellemme, courrier au service de la société coopérative l'Espérance », et demeurant rue St-Joseph, à la Croix-Rouge, a trouvé hier, vers 4 heures 1/2 du soir, place St-Sauveur, des billets de banque de 50 francs, qu'il s'est empressé de déposer au bureau central de police, où ils ne tarderont pas à être réclamés par leur légitime propriétaire M. E. Calbeck, demeurant à la Croix Rouge.

Installation complète de Cafés et d'Estaminets

DÉPÔT DE CHAISES EN BOIS COURBÉ

Fabrique de Banquettes Riches et Perforées

DESMEDT

Bazar Universel, 87-87bis, rue de Tourcoing

TOURCOING

Grand Choix d'Articles pour Fêtes

Accidents de travail. — Michel Capon 15 ans, rebroisseur chez Jules Desurmont et fils, fabricants de bonneterie rue de Bradford, a heurté de la tête contre un poteau en bois qui servait un escalier. Contusion du cuir chevelu.

— Mlle Angèle Millescamps, 21 ans, soigneuse de coulage au tissage de coton Flips et Laine, rue du Virolois, a été blessée à l'index droit par un clou.

— M. Jacob Flament, 28 ans agent du matériel de la traction à la Compagnie du chemin de fer du Nord, est tombé d'une machine en voulant éteindre le grand falot. Entorse du pied gauche.

— Jean Castel, 18 ans, homme de peine chez Mme veuve Vandenbroucke-Delmotte, filature Rue Ste-Barbe, s'est contusionné la jambe gauche en levant une caisse.

— *M. Eugène Delvoye, conducteur de voiture chez M. Aimable Liard, teinturier, rue St-Georges, a contaminé une commission du Lion'x et déchargeant une balle de peigné.*

Exploits d'ivrogne — Le nommé Arthur Duhar, fraudeur à la Croix-Rouge, étant ivre, vendredi soir se mit en devoir de renverser les tonneaux qui se trouvaient sur une voiture de marchand de lait-battu en stationnement rue de la Croix-Rouge. Une femme qui se trouvait là prévint une patrouille.

Aussitôt l'ivrogne s'avança vers elle et la gratifia de plusieurs coups de poing au visage et la renversa.

Enfin le garde-champêtre Debuchy qui intervint eut à sentir une lutte très vive contre Duhar, qui fut conduit au poste, avec l'aide du brigadier Lepiat. L'arrestation a été maintenue pour coups et blessures, rébellion et ivresse.

Population étrangère. — Pendant la semaine allant du 26 au 31 octobre il est arrivé à Tourcoing, 12 hommes, 2 femmes et 1 enfants de nationalité étrangère. Il est parti 7 hommes, 7 femmes et 2 enfants de nationalité étrangère.

Les arrivages aux Halles. — Il est arrivé hier aux Halles : bœufs, 2,500 ; vaches, 1,971 ; moutons de terre, 2,030 k. ; fromage, 500 k. ; lapins de garenne dix.

MOUVAUX

Arrêté. — Le Maire de Mouvaux vient de prendre l'arrêté suivant :

Nous, Maire de la ville de Mouvaux,

Vu la demande présentée par M. Lemaire, Lefebl, demeurant à Mouvaux, à l'effet d'établir un battage mécanique de trains dans un établissement sis rue de Lille, 362, en cette ville ;

Vu le décret du 15 octobre 1903 sur les ateliers de lainé dans la 2 classe des établissements insalubres ;

Vu les plans de lieux ;

Vu la lettre de M. le Préfet du Nord en date du 20 de ce mois, nous prient de soumettre l'affaire à une enquête ;

Arrêtons :

Article 1er. — La demande de M. Macke-Lesfield est rendue publique et le présent arrêté publié en ville.

Article 2. — Les observations auxquelles la demande donnera lieu devront être remises à la mairie pour être jointes au dossier.

Art. 3. — L'affichage durera du 1 au 16 novembre prochain, et l'expiration de ce délai, c'est-à-dire le 17 novembre de 3 à 4 h. du soir, il sera ouvert et déposé à la mairie de cette ville un registre d'enquête pour recevoir les observations et propositions qui pourraient être faites sur cette demande.

Le Maire,
V. VINCENT.

FINANCES

Le *Bulletin Financier* ne nous est pas parvenu hier soir.

LA HERNIE GUÉRIE et les Docteurs MARIE Frères

Toutes les Hernies sont guéries sans opérations, grâce à la nouvelle découverte des docteurs Marie frères. Nous ne comptons plus les nouveilleuses guérisons obtenues par leur Bandage Electro-Médical, si léger et si souple, qui n'avannent appropriété à chaque cas, apporte avec lui un bien-être considérable et amène la guérison sans gêne ni fatigue. D'innombrables lettres de reconnaissance sont venues de toutes parts remercier les Docteurs Marie frères de leur humanitaire dévouement. Ceci une prise au hasard, entre mille :

« Chers Messieurs,

« Je viens vous attester ma guérison complète, et je suis d'autant plus heureux de vous la signaler que j'ai pu, tout en portant votre joli petit Bandage Electro-Médical, continuer mes dure travaux, et porter de grosses charges dans de mauvaises conditions. Cet'un cas pour moi, mon frère qui a 58 ans, avait attrapé une hernie à la même place que moi, Je lui ai appliqué mon bandage et il a eu la chance d'être guéri comme moi. Donc, Messieurs, vous pouvez publier nos guérisons en toute assurance et mille fois merci. Nous sommes avec respect vos dévoués serviteurs.

« MARTIN Frères,

« menuisiers à Merville (Nord). »

Ce certificat supprime tout commentaire. Plus d'instruments de torture, plus de souffrances, tel est le prodigieux résultat obtenu par ces bienfaiteurs de l'humanité. Aussi, n'achetez plus de bandages sans vous rendre compte par vous-même des bienfaits incomparables du Bandage Electro-Médical des docteurs Marie Frères. 108, rue de Rivoli, à Paris. Docteur LOMBARD.

Les personnes atteintes de HERNIE, qui veulent guérir, doivent donc venir se faire l'application de ce merveilleux **BANDAGE ÉLECTRO-MEDICAL** à :

LILLE, les samedi 31 octobre, dimanche 1er et lundi 2 novembre, Hotel du Commerce, 15, rue de Béthune. — ***ROUBAIX,*** le mardi 3 novembre, Grand-Hôtel Turcaille, rue de la Gare (entrée particulière, 5, rue Nain. — ***TOURCOING,*** le mercredi 4 novembre, Hotel du Cygne.

CEINTURES POUR MALADIES DU VENTRE

TRIBUNAUX

Tribunal correctionnel de Lille

Audience du 31 octobre 1903

Présidence de **M. Sée**, vice-président. — Assesseurs : **MM. Villette et Hirsch**, juges. — Ministère public : **M. Vancostenobel.**

Affaires diverses. — Alphonse Dehlsenve 19 ans, peigneur à Roubaix, fraude, 1 mois 500 fr. — Charles Lespagnol, 19 ans, peigneur à Roubaix, 6 j., sursis, 500 fr. — Jules Dewaghel, 21 ans, homme de peine à Roubaix, fraude, 2 mois, 500 fr. — Edmond Bailleul, 27 ans, manœuvre de maçon à Tourcoing, fraude, 2 m.500 fr. — Henri Knockaert, 15 ans, balcier à Mouvaux, fraude, 6 j. sursis, 500 fr. — Omer Nerfaillet, 15 ans, de Lille, vol, en correction jusqu'à 18 ans 1/2 — Constantine Leys, manœuvre à la Croix, fraude, 1 mois sur les beurres : 3 jours, 2 insertions, affiches — Léon Dusolié, 25 ans, tisseurs à Leers, bris, usage nocturne : 3 j. 11 fr. — Octave Spriet, 42 ans, journalier à Croix, vol : 2 mois, 500 fr. — Marcel graines, de Lille, port d'armes, ivresse : 6 j., 5 fr., défaut — Léon Dujolie, constructeur à Croix, infraction aux lois sur le travail, cinq amendes de 5 fr., sursis. — Alfred Dewaisin, 23 ans, loueur de voitures à Roubaix, outrages : 6 jours.

CHRONIQUE DES SPORTS

NATATION

A Lille. — L'Union des Sociétés Françaises de Sports athlétiques (U. S. F. S. A.) organise dans la piscine de natation de la Grand'Place, le dimanche 1er novembre, à 4 heures précises, plusieurs matches de championnats régionaux concernant la natation.

Voici la composition des épreuves : Course de vitesse 50 mètres — Course de vitesse 100 mètres — Course de demi fond 500 mètres.

Matches de Water-Polo. — A ces épreuves seront ajoutées : Paroxes et officiels (sous l'égal championnat) ; régional, médaille d'or, prix du Conseil général du Nord.

Plongeons divers : Le départ à la corde entre équipes de nageurs de sociétés différentes. Le sac de Monte-Christo (3 minutes sous l'eau).

Voici les noms des nageurs engagés : Le Cercle nautique « Les Pupilles de Neptune », Lille — Les Tritons Lillois — Les Nageurs Parisiens — La section de natation du Racing-Club Roubaisien.

Le prix d'entrée est fixé à 50 centimes.

SPORT PÉDESTRE

Championnat du Nord

Il est organisé pour le dimanche 8 novembre 1903 à Saint-Amand-les-Eaux, une marche du tour de la ville de Saint-Amand sur un parcours de 16 kilomètres 900 qui comprendre :

1. Un classement général. — 2. Une catégorie pour les gymnastes — 3. Une catégorie pour les bleus, classes 1902-1903 — 4. Catégorie pour juniors (classes 1904-1905). 5. Catégorie du tous petits âgés de moins de 16 ans.

Les prix comprendront un titre de champion chaque catégorie et des médailles, diplômes et médailles.

Des diplômes seront distribués à tous ceux qui seront parvenus à une moyenne de 4 kilomètres à l'heure, et pour les jeux petits à une moyenne de 3 kilomètres.

Le droit d'inscription est fixé à 1 franc.

Les inscriptions sont reçues à Saint-Amand, chez M. Bourgeois, marchand de vins, place de l'Eglise, M. Lepais Henri, mécanicien, près de la Gare.

GUICHET DES RENSEIGNEMENTS

HYGIÈNE et MÉDECINE

Une lectrice assidue. — 1° Ce n'a pas d'inconvénient à condition de n'en mettre chaque jour qu'une faible quantité pour humecter ; 2° l'huile de foie de morue.

Docteur Gaus.

DROIT USUEL

La lumière. Oui, mais avec prudence. — *A. C. D. R.* 1° Le curé a seul la police intérieure de l'église ; 2° L'arrêté du maire interdisant à une société de jouer dans une rue est nul ; 3° Demande adressée au Procureur de la République ; 4° Code de commerce, art. 656 et suivants. Code d'instruction criminelle, art. 619 et suivants. Lois des 5 août 1899 et 11 juillet 1900. — *Un radical souscripteur de St-Amand.* Au point de vue légal, le maire n'a pas de recours, mais vous êtes également tenu de lui venir en aide.

MAITRE D.

ARMÉE ET MARINE

Un bleu. — Pas encore voté par la Chambre, mais seulement par le Sénat.

Colonel D.

AFFAIRES DIVERSES

Paris. Vous n'avez rien à demander. Ce sont des valeurs à conserver ; il n'est est guère de plus sûres.

LE FACTEUR.

Programme des Spectacles et Concerts

VILLE DE ROUBAIX

Théâtre de Roubaix (situé rue Archimède et Rue Pierre-Motte, Grande Couverse. — Bureau à 5 h. 1/2. — Rideau à 6 h. — Dimanche 1er novembre 1903, à l'occasion de la Toussaint, le plus grand succès dramatique :

Les Orphelins du Pont Notre-Dame

ou l'Œuvre de St-Vincent-de-Paul

Drame à grand spectacle en 5 actes et 1 prologue en 2 actes de MM. Bourgeois et Massou.

LE GRAND MOGOL

Opéra-comique en 3 actes de MM. Chivot et Duru, Musique d'Audran.

Ordre du spectacle : 1° Les Orphelins. — 2° Le Grand Mogol.

Ensemble complet sous la direction de M. Armand George.

Prix des places : Places diverses 3 fr. 25 ; loges de face 3 fr. ; loges de côté 2 fr. 50 ; orchestre 2 fr. ; parquets 1 fr. 25 ; douzième galerie 1 fr. ; parterre 50 cent.

VILLE DE TOURCOING

Brasserie des Familles, 18, rue de Tournai et 3, place des Halles, Tourcoing. — Dimanche 1er novembre, nouveaux débuts.

VILLE DE WATTRELOS

Salle Vincent Varrasse, rue de la Gendarmerie (direction : Louis Couvreur). — Bureau à 7 h. 1/2 ; Rideau à 8 h. — Dimanche 1 novembre, grande représentation de l'immense succès du Théâtre de l'Ambigu, plus de 700 représentations :

LES DEUX GOSSES

Grand drame à grand spectacle, en 5 actes et 8 tableaux, de M. F. Decomadelle

Vu l'importance du spectacle, cette pièce sera jouée seule.

Prix des places : Chaises 1 fr. 00 ; premières 50 cent.

CONVOCATIONS

Wattrelos. — *La Patriote.* — Réunion au local, dimanche prochain, à 10 heures 1/2 du matin. Tenue d'été pour la visite au cimetière.

Croix. — *Musique Municipale.* — Les musiciens sont priés de se trouver aujourd'hui dimanche, à 8 heures 1/2 précises du matin, à l'estaminet Leclercq.

Union chorale. — Les sociétaires sont priés de se trouver aujourd'hui dimanche, à 8 heures du matin, à l'estaminet du *Petit Riche*, rue des Ogiers, pour la manifestation de la Toussaint.

OBIT

Les personnes qui par oubli n'auraient pas reçu de lettre d'invitation d'assister à l'OBIT DU MOIS qui sera célébré au Maître-Autel de l'église paroissiale St-Louis, le 2 Novembre 1903, à neuf heures, pour le repos de l'âme de Monsieur

Ernest LEPRINCE

Epoux de Dame Léonie FRAYMAN

décédé subitement à Tourcoing, le 27 septembre 1903, dans sa 60e année, sont priés de considérer le présent avis comme en tenant lieu.

Etat-civil de Roubaix

Du 31 octobre

Naissances. — Louis Fassin, rue Dampierre — Octave Chonez, rue Leroux — Léonie Demeyer, rue d'Avelghem, 83 — Pierre Declercq, rue des Anges, 128 — Albert Vandervreysen, rue Lacroix — Emile Monnier, rue de la Paix, 63.

Décès. — Albert Heria, 3 ans, rue du Pays, 6 — Henri Vandenbucke, 29 ans, rue des Arts — Henri Buisson, 33 ans, rue de Roubaix, 127 — Monique Devisschère, 74 ans, quai de Wattrelos.

Mariages — Entre : François Lorthiotir, 34 ans, domestique, place du Trichon, et Eugénie Boucher, 25 ans, soigneuse. — Isaac Couvreur, 21 ans, tisseur, rue de Mons, 78, et Rosalie Budts, 31 ans, rue de Mons

Etat-civil de Tourcoing

Du 31 octobre

Naissances. — Gustof Elisabeth, rue de Guisnes, 39 — Marlière Gaston, rue des Phalangistes, 12 — Vandenbroucke Jeanne, rue de Roubaix — Debrie Clotaire, 19 ans, rue Nationale, 122.

Etat-civil de Mouvaux

Du 20 au 31 octobre

Naissances. — Jules Mahieu, rue de Wasquehal — Gaston Delrue, Vert-Pré — Yvonne Catry, rue de Roubaix.

Décès. — Jean-Baptiste Six, 79 ans 4 mois, rue de Lille.

Mariages. — Entre: Emmanuel Eyerd, cordonnier, et Marguerite Leclue, servante.

Mouvement du port de Dunkerque

Entrées du 30 octobre

Lorient, v. San-Martigo, 1t tx, c. Levigouroux ; Ibre, Maplus, Cardiff.

D-Ayres, v. Corrientes, 1594 tx, c. Maillard, m.-d.

Hull, 3-m. Jules Vernes, 1234 tx, c. Mahéo, lage.

Hull, rem. ang. Werion, 17 tx, c. Tessaca, lage, Fayol.

St-Nazaire, v. dan. Dans, 630, c. Fudne, div., Albert.

Du 30 octobre

Cherbourg, goel. Pauline, 74 tx, c. Bauzac, charbon, Leroy.

Brest, goel. Quo Vadis, 73 tx, c. Gegot, charbon, Fayol.

Pontrieux, goel. Laurent, 49 tx, c. Michel, phosphate, Fayol.

Redon, goel. Louisane, 89 tx, c. Ruhesne, phosphate, Fayol.

Londres, goel. ang. Ann, 83 tx, c. Fisher, phosphate, Schiedemann.

Hayre, v. Corrientes, 1778, c. Benard, div., Br.

Londres, rem. ang. Warrior.

Nantes, v. Charles, 432, c. Godebert, d. Leroy.

Douleurs continuelles. — Saint-Remy (Ch. Inf.), le 16 juillet 1902. Depuis cinq ans je souffrais de douleurs continuelles ; j'ai trouvé un grand soulagement dans l'emploi de vos Pilules Pink. Signé : Mme Lemaire.

VICTOR PRAYON (Sr. Inf.).

COMPAGNIE DES MINES DE BETHUNE

(Usines de BULLY-GRENAY)

EMPRUNT de 4,250,000 Francs

en 8,500 Obligations de 500 francs à 4 %

Jouissance 1er Janvier 1903

Emises à la charge des Obligataires

ÉMISSION EN ALLEMAGNE, AU PAIR

Coupon au 15 Juin et au 15 Décembre de chaque année

Les Obligations seront au porteur.

Les souscripteurs pourront demander en souscrivant la délivrance de certificats nominatifs.

Intérêts moins obligatoires au 40 sur timbre seulement.

La Compagnie se réserve la faculté au bout de cinq années, soit dans à partir du 1er décembre 1908, de rembourser à toute époque ces emprunt, soit en partie, soit en totalité, par le rachat de titres de bourse, ou directement.

En cas de remboursement direct partiel, les titres à rembourser seront déterminés par voie de tirage au sort.

La Souscription sera ouverte du 1er au 30 Novembre 1903 dans les bureaux de la Compagnie de Bully-les-Mines

et dans les établissements suivants :

Comptoir National d'Escompte, à LILLE.

Crédit Foncier de France,